

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

1. Professionnalisme – Ethique

- Nous adoptons une conduite responsable de façon à préserver la réputation et à valoriser l'image de la profession.
- Nous acceptons exclusivement les missions qui relèvent de notre champ de compétence et de connaissance.

2. Responsabilité

- Nous assumons, outre notre responsabilité personnelle, celle de nos cotraitants et collaborateurs.

3. Confidentialité

- Nous appliquons la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de nos missions.

C'est-à-dire de ne pas utiliser ni divulguer des informations et résultats des travaux portés à notre connaissance sans l'autorisation préalable du client donneur d'ordre. Nous nous engageons à diffuser des informations concernant une personne physique (par exemple salarié concerné par une action) exclusivement après accord de cette personne.

5 Efficacité

- Nous élaborons des actions qui tiennent compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients, et d'une définition des objectifs

6 Evaluation

- Nous faisons évaluer nos actions en fonction des modalités contractuelles

7 Contrat

- Nous nous entendons avec le client sur les objectifs, méthodologie, les moyens mis en œuvre, les coûts, la rémunération, la durée de la mission. Nous établissons nos contrats en lien avec la législation en vigueur.

8 Certification Herrmann

- Nous nous engageons à respecter la chartre de déontologie de Herrmann International, à savoir les clauses de confidentialité et de protection des informations nominatives et individuelles.

